

**DEPARTEMENT ARBITRAGE
COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DU STATUT DE L'ARBITRAGE DE LA MOSELLE**

PV de la Réunion de la CDSA du 29/09/18

Président : M. FALCHI
Présents : MM. AULBACH, KOENIG, MERULLA, MULLER, THOMAS
Excusé : MM. BRICLOT, HOCQUAUX

Adoption du PV :

Le PV du 11/08/18 est adopté à l'unanimité

Carnet :

Prompt rétablissement à Jean-Marie Briclot

Budget :

Une demande de budget de fonctionnement de la commission fut demandée au DMF

ARBITRES - CHANGEMENTS DE CLUBS – Article 30

A. Les décisions à prendre pour les changements de clubs suivants sont du ressort de la Commission Régionale du statut ; la Commission Départementale n'en fait qu'une information.

KANDICHY Yasser	- ancien club MONTIGNY	- nouveau club METZ FC
BOULKRAA Kouider	- ancien club ALGRANGE	- nouveau club HAYANGE FC

B. Mutations d'arbitres – club de Ligue ou étranger quitté pour un club de District

FARESSE Abdelmalik	- ancien club VANTOUX	- nouveau club BOUST
---------------------------	------------------------------	-----------------------------

PV CRSA du 04/08/17 : couvre le club de Wenheck jusqu'à la saison 18/19 incluse

La commission régionale prendra une décision concernant le club de Wenheck

Licencié au club de Vantoux lors de la saison 17/18 - Vantoux étant déclaré en Inactivité en date du 21/6/18

La commission accorde la licence à Boust par application de l'article 30 mais dit que l'intéressé ne couvrira son nouveau club qu'après y avoir été licencié 2 saisons par application de l'article 33c.

LEBORGNE Oliver	- ancien club DEVANT-I-Ponts	- nouveau club LES COTEAUX
------------------------	-------------------------------------	-----------------------------------

La commission régionale prendra une décision concernant le club de Devant-les-Ponts

La commission départementale accorde la licence aux Côtéaux par application de l'article 30 mais dit que l'intéressé ne couvrira son nouveau club qu'après y avoir été licencié 2 saisons par application de l'article 33c.

WEBER Sylvain	- ancien club GANDRANGE	- nouveau club AUMETZ
----------------------	--------------------------------	------------------------------

La commission régionale prendra une décision concernant le club de Gandrange

La commission départementale accorde la licence à Aumetz par application de l'article 30 mais dit que l'intéressé ne couvrira son nouveau club qu'après y avoir été licencié 2 saisons par application de l'article 33c.

C. Mutations d'arbitres – club de District quitté pour un club de Ligue

EL ASRI Samir	- ancien club SARREGUEMINES Beaus.	- nouveau club ACHEN
----------------------	---	-----------------------------

La commission régionale prendra une décision concernant le club d'Achen

La commission départementale décide que l'intéressé couvre Sarreguemines Beausoleil (club formateur) au titre des saisons 18/19 et 19/20 sous réserve de renouvellement dans les délais impartis.

MALTA El Berr - ancien club **FORBACH ACFT** - nouveau club **MERLEBACH SO**

La commission régionale prendra une décision concernant le club de Merlebach So

La commission départementale décide que l'intéressé couvre Forbach Franco-Turc (club formateur) au titre des saisons 18/19 et 19/20 sous réserve de renouvellement dans les délais impartis.

SCHATZ Emilie - ancien club **VIGY** - nouveau club **MARLY**

La commission régionale prendra une décision concernant le club de Marly

La commission départementale décide que l'intéressée couvre Vigy (club formateur) au titre des saisons 18/19 et 19/20 sous réserve de renouvellement dans les délais impartis.

THEOBALD Benoit - ancien club **VIC** - nouveau club **MORHANGE**

La commission régionale prendra une décision concernant le club de Morhange

La commission départementale décide que l'intéressé ne couvre pas Vic, n'étant pas son club formateur.

D. Mutations d'arbitres – club de District quitté pour un nouveau club de District

ERBRECH Christophe - ancien club **CATTENOM** - nouveau club **GARCHE**

La commission accorde la licence à Garche par application de l'article 30 mais dit que l'intéressé ne couvrira son nouveau club qu'après y avoir été licencié UNE saison par application de l'article 33c. ; donc pour la saison 2019/2020

La commission départementale décide que l'intéressé couvre **Richemont** (PV 240717 CRSA) pour la saison 2018/2019, étant son club formateur

WEINSBERG Jean-Denis - ancien club **BAN ST MARTIN** - nouveau club **LES COTEAUX**

La commission accorde la licence aux Côteaux par application de l'article 30 mais dit que l'intéressé ne couvrira son nouveau club qu'après y avoir été licencié 2 saisons par application de l'article 33c.

La commission départementale décide que l'intéressé ne couvre pas Ban St Martin, n'étant pas son club formateur

DIVERS :

Retour à l'arbitrage d'**AIT BELLA Hamza** après une saison d'arrêt, pour le club de **KERBACH**

Ancien club formateur : **FORBACH CREUTZBERG**

La commission accorde la licence à Kerbach, mais dit que l'intéressé ne couvrira son nouveau club qu'après y avoir été licencié **une** saison, donc à partir de 19/20

La commission départementale décide que l'intéressé couvre Forbach Creutzberg encore une saison (18/19), étant son club formateur, sous réserve de renouvellement dans les délais impartis.

CUTRI Maxence - ancien club **LES COTEAUX** - nouveau club en **Rhône-Alpes**

La commission départementale décide que l'intéressé couvre les Coteaux (club formateur) les 2 prochaines saisons (18/19 et 19/20), sous réserve de renouvellement dans les délais impartis.

WAGNER Frédéric - ancien club **VAL DE GUEBLANGE** - **Indépendant**

Demande d'indépendance accordée par la commission

Club de **FONTOY** : compte-tenu des arguments avancés, la commission valide la **mutation supplémentaire** ; elle est affectée à l'équipe **U15** du club

POSSIBILITES D'APPEL

Conformément aux articles 188, 189 et 190 des règlements généraux de la Fédération Française de Football, 4.1.3. «Appels» des règlements généraux de la LGEF et 18 « Appels » des Règlements Sportifs du District, les présentes décisions sont susceptibles d'appel

Le Président de la CDSA :
Antoine FALCHI

Le Secrétaire de la CDSA :
Vincent MERULLA

LISTE **PROVISOIRE** DES CLUBS NON EN REGLE AU 31/08/2018

(Cette situation ne tient pas compte des dossiers de candidatures à l'arbitrage, mais uniquement des arbitres renouvellement au 31/08/18)

SOUS RESERVE DE LA RATIFICATION DU NOUVEAU STATUT DEPARTEMENTAL QUI SERA PRESENTE LORS DE L'AG DU 27/10/18 A VIC SUR SEILLE ; CE NOUVEAU STATUT SERA MOINS CONTRAIGNANT QUE L'ANCIEN

Numéro	Club	Seniors A	Niveau	Nb Arbitres requis (Art 36 - 1 Accession) 2 - 2 - 1 - 1 Statut Mosellan	Nb Arbitres au 31/08/18 (candidats non inclus)	Déficit Arbitres au 31/08/18
537495	ANZELING	A	D2	2	1	-1
533465	ARS LAQUENEXY	A	D1	2	1	-1
500166	AUDUN	A	D1	2	1	-1
551948	AVRICOURT	A	D2	2	0	-2
519019	BASSE HAM	A	D1	2	0	-2
503652	BITCHE	A	D3	1	0	-1
520388	BLIESBRUCK	A	D1	2	1	-1
534109	BOUST	A	D3	1	0	-1
524388	BROUVILLER	A	D1	2	0	-2
523101	CAPPEL	A	D3	1	0	-1
537384	CARLING	A	D1	2	1	-1
503642	CHATEAU SALINS	A	D2	2	1	-1
581437	CHEMINOT	A	D3	1	0	-1
581806	COCHEREN	A	D1	2	1	-1
520243	COURCELLES SUR NIED	A	D1	2	1	-1
525671	DIEFENBACH LES PUTTELANGE	A	D3	1	0	-1
519564	DISTROFF	A	D3	1	0	-1
530010	ELZANGE	A	D3	1	0	-1
513989	ENCHENBERG	A	D2	2	1	-1
503620	ENTRANGE	A	D2	2	1	-1
563639	FENETRANGE - MITTERSHEIM	A	D4	1	0	-1
550191	FLEURY	A	D3	1	0	-1
518458	FRANCALTROFF	A	D3	1	0	-1
580994	FRAUENBERG	A	D4	1	0	-1
519127	GARCHE	A	D3	1	0	-1
550694	GARREBOURG	A	D4	1	0	-1
503844	GOETZENBRUCK	A	D1	2	1	-1
518983	GOSELMING	A	D2	2	1	-1
522958	GROSTENQUIN	A	D2	2	0	-2
530629	GUESSLING BISCHWALD	A	D2	2	0	-2
520043	HAMBACH	A	D3	1	0	-1
520989	HAUCONCOURT	A	D2	2	1	-1
518339	HILSPRICH	A	D3	1	0	-1
529699	HOMMERT	A	D2	2	1	-1
548038	HULTEHOUSE	A	D3	1	0	-1
553065	IMLING	A	D4	1	0	-1
590341	INSMING	A	D3	1	0	-1
530896	KAPPELKINGER	A	D4	1	0	-1
530027	KONACKER	A	D2	2	0	-2
531525	LANGATTE	A	D3	1	0	-1
503866	LE BAN ST MARTIN	A	D1	2	0	-2
550710	LEMBERG	A	D2	2	0	-2

529278	LOUDREFING	A	D4	1	0	-1
532611	LUCY	A	D4	1	0	-1
580623	MALANCOURT	A	D4	1	0	-1
531772	MANDEREN	A	D3	1	0	-1
528927	MARSAL	A	D2	2	1	-1
503905	MARSPICH	A	D2	2	1	-1
550438	METZ AFT	A	D3	1	0	-1
563565	METZ MAGNY AS	A	D4	1	0	-1
581862	METZ J. BOCANDE	A	D2	2	0	-2
590313	METZ MAYOTTE	A	D3	1	0	-1
581714	METZ GENE GREMAT	A	D3	1	0	-1
580462	METZ ST CHRISTOPHE	A	D3	1	0	-1
580498	METZ ADM	A	D2	2	0	-2
582247	METZ ACLI	A	D3	1	0	-1
580589	MONTOY FLANVILLE	A	D4	1	0	-1
519566	MOULINS LES METZ	A	D2	2	1	-1
510353	NEBING	A	D1	2	1	-1
580523	NEUFGRANGE	A	D2	2	1	-1
527601	OETING	A	D2	2	0	-2
532598	OMMERAY	A	D3	1	0	-1
523186	ORMERSVILLER	A	D2	2	0	-2
523102	LOUDRENNE	A	D2	2	0	-2
563714	PETIT REDERCHING	A	D2	2	1	-1
530533	PHILIPPSBOURG	A	D3	1	0	-1
521959	REMEILING	A	D1	2	1	-1
580455	ROSSELANGE	A	D1	2	1	-1
554225	SARRALBE	A	D2	2	0	-2
551442	SARREGUEMINES ISTANBUL	A	D2	2	1	-1
503749	SARREINSMING	A	D3	1	0	-1
530889	SCHWERDORFF	A	D2	2	1	-1
552242	SEINGBOUSE BETTING	A	D2	2	0	-2
553726	SEMECOURT LES COTEAUX	A	D1	2	1	-1
503624	SEREMANGE ERZANGE	A	D1	2	1	-1
503622	ST AVOLD JA	A	D2	2	1	-1
517667	ST JEAN ROHRBACH	A	D2	2	1	-1
582141	ST LOUIS LES BITCHE	A	D4	1	0	-1
517336	ST NICOLAS EN FORET	A	D4	1	0	-1
548428	STE BARBE	A	D4	1	0	-1
503708	STE MARIE AUX CHENES	A	D2	2	0	-2
512017	TERVILLE	A	D2	2	1	-1
551312	TROISFONTAINES	A	D1	2	1	-1
535698	VAHL EBERSING	A	D2	2	0	-2
522338	VANTOUX	A	D4	1	0	-1
532188	VIGY	A	D1	2	1	-1
536981	VOELFLING LES BOUZONVILLE	A	D2	2	1	-1
529498	VOLKRANGE	A	D2	2	1	-1
500509	VOLMERANGE LES MINES	A	D1	2	1	-1
529694	VOYER	A	D4	1	0	-1
518312	WALDHOUSE	A	D3	1	0	-1
520037	WOUSTVILLER	A	D3	1	0	-1
517754	ZETTING	A	D3	1	0	-1

